



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Octobre 2023

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Aurélie CALVEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absences :

Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW.

Dominique RENARD qui a donné pouvoir à Jean-François BERNICCHIA.

Justine MARTINI.

La séance commence à 20h00. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Convention avec CACPB pour eaux de ruissellement
- Reprise résultat CCAS

Adopté à l'Unanimité.

1. Approbation Comptes rendus Conseil Municipal du 9 Juin 2023.

Aucune remarque n'est formulée.

Adoptés à l'Unanimité.

2. Participation Reuil au RPI Luzancy année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Maire explique qu'il faut désormais une délibération pour le paiement des frais de cantine des enfants de Reuil à Luzancy dont le montant pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 11398€40.

Adopté à l'Unanimité.

3. Création d'un poste Agent Technique Territorial C1 pour 8h/semaine.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'une simple création administrative pour ce poste prévu au budget.

Adopté à l'Unanimité.

4. Prestation appui personnels itinérants Centre de Gestion 77.

Monsieur le Maire propose à la signature cette convention dans l'hypothèse où la Commune aurait besoin d'une prestation itinérante proposée par le Centre de Gestion.

Adopté à l'Unanimité.

5. Redevance occupation domaine public par Orange.

Le montant à percevoir s'élève à 633€57

Adopté à l'Unanimité

6. Redevance occupation domaine public par GRDF.

Le montant à percevoir s'élève à 288€00

Adopté à l'Unanimité.

7. Rapport activité CACPB.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de simplement prendre acte de la prise de connaissance de ce rapport.

Prise d'acte à l'Unanimité

8. Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude de ruissellement avec la CACPB.

Monsieur le Maire indique que cette convention permet la réalisation et le suivi d'une étude sur les eaux de ruissellement de la commune.

Adopté à l'Unanimité

9. Reprise résultat 2022 CCAS dans le budget général.

Monsieur Lucien DUBOIS expose que la reprise du solde 2022 entraîne les écritures budgétaires suivantes.

R002 Résultat fonctionnement reporté : 4 418€76

D60612 Energie Electricité : 4 418€76

Adopté à l'Unanimité

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Pascal Carbuccia informe des prochains travaux de réfection trottoir rue du 8 mai 1945 et rue Angoulvent par l'entreprise Wiame. Il soulève également le problème de stationnement dangereux dans la rue de la Sagette et demande si Covaltri a statué sur la mise en application de la loi sur le tri sélectif au 1^{er} janvier 2024. Réponse : Covaltri travaille actuellement sur le sujet.

Jean-François Bernicchia rappelle la défaillance de la fibre au Tillet pendant 1 mois ½ et la difficulté à communiquer avec les intervenants.

Anne Boulain signale le développement envahissant de la végétation rue des Carrières et les déjections canines rencontrées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 9 octobre à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 9 octobre 2023

Le Maire,

P. ROMANOW



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Romanow', written over a horizontal line.